

Question écrite

ASSOUPLISSEMENT DE LA PROTECTION DES DONNEES

Un peu partout en Suisse, des voix s'élèvent pour demander un assouplissement de la protection des données.

En effet, il a été constaté que des abus choquants ont été relevés dans le domaine de l'aide sociale. A Genève par exemple, 51 plaintes pénales ont été déposées à l'encontre des tricheurs. Aussi, il est à relever que l'administration tant des services sociaux, fiscaux que policiers ne collaborent pas suffisamment – évoquant au passage la sacro-sainte loi de la protection des données -, ce qui permet à certains de passer entre les gouttes et de bénéficier de prestations auxquelles ils n'auraient pas droit.

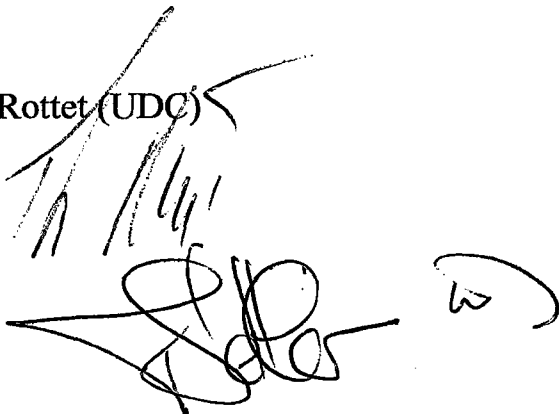
Il semblerait - même si la situation n'est nullement comparable à celle d'autres cantons - qu'une meilleure information au niveau des différents services devrait être de mise.

Nous demandons dès lors au Gouvernement :

- s'il a eu écho de phénomène de ce genre ?
- si, cas échéant, il demandera un assouplissement de la protection des données lorsque les circonstances l'exigent ?
- si les services concernés collaborent régulièrement ou cas échéant sont-ils aussi victimes du syndrome **de la protection des données** ?

Delémont, le 22 août 2007

Ph. Rottet (UDC)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ph. Rottet', is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. The signature is written in a cursive style.